



# ASSOCIATION DE L'HIRONDELLE DE LA MANCHE

## RENOUVELLEMENT OU ADHÉSION 2023

(Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023)

Pour les adhésions "couple" inscrire le nom et le prénom de chaque membre ainsi que ceux des enfants de moins de 16 ans, pouvant adhérer sous la responsabilité de leurs parents.

NOM: ..... Prénom(s): .....

NOM: ..... Prénom(s): .....

NOM: ..... Prénom(s): .....

NOM: ..... Prénom(s): .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville ..... Tél : .....

Email : .....

Je souhaite recevoir le bulletin et les infos du MF : Par email  Par courrier

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations que vous inscrivez sur cette fiche. Ces données font l'objet d'un traitement informatique pour le secrétariat de l'Association de l'Hirondelle de la Manche.

**Cotisation individuelle : 45€. Couple : 70 €. De 18 à 25 ans : 20 €** (tarif fixé par l'assemblée générale du 25 Janvier 2020)

**Cotisation 2023**  €

En plus de ma cotisation, je verse un don de  €

Soit la somme de \*\*  €

**Cotisation et don aux associations d'Intérêt général sont déductibles des impôts.** Les particuliers bénéficient d'une réduction d'impôts de 66% des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un reçu fiscal de don aux œuvres vous sera adressé avec la convocation à l'Assemblée Générale 2024.

\*\*Chèque bancaire, libellé à l'ordre de l'Association de l'Hirondelle de la Manche, à envoyer à l'adresse ci-dessous.

Date : Signature de l'adhérent ou des adhérents :

**Nous vous remercions de votre soutien.**

